

# Élaboration du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) 2016 - 2022



Préfet d'Ille-et-Vilaine



Lettre d'information n°1 – Octobre 2015

## Présentation du projet

L'État et le Département d'Ille-et-Vilaine œuvrent depuis plusieurs années pour le droit au logement et à l'hébergement, dans le cadre du Plan départemental d'action pour l'accueil, l'hébergement, l'insertion et le logement des personnes défavorisées. Celui-ci se compose de deux volets : celui de l'hébergement (Schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion – SAHI) et celui du logement (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD). Il définit un **programme d'actions établi en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement. Il s'adresse aux personnes défavorisées** et a pour objectif de leur permettre d'accéder soit à une solution d'hébergement temporaire, soit à l'accès et au maintien dans un logement de manière durable.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 confirme cette **recherche de cohérence entre le secteur de l'hébergement et celui du logement** et fusionne le PDALPD et le SAHI pour devenir le « **Plan Local pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** » (PLALHPD).

Le Plan départemental d'action pour l'accueil, l'hébergement, l'insertion et le logement des personnes défavorisées d'Ille-et-Vilaine arrive à échéance au 30 juin 2016. **L'élaboration du prochain PLALHPD constitue un temps essentiel** qui doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'une feuille de route claire et partagée en faveur de l'hébergement, de l'accès et du maintien dans le logement des ménages confrontés à des situations précaires.

L'évaluation des précédents Plans est une étape importante du projet, et doit permettre d'engager, dans un second temps, **la construction de réponses opérationnelles adaptées, dans le prolongement ou l'adaptation des dispositifs existants.**

L'État et le Département sont accompagnés dans ce projet par le cabinet ENEIS Conseil qui sera amené à vous solliciter. **La consultation des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels du secteur, représentera en effet un moment clef de cette mission.** Une journée de concertation sera notamment organisée en novembre pour vous permettre d'échanger sur les conclusions du diagnostic et de poser des pistes d'intervention prioritaires pour l'avenir.

**Nous vous remercions par avance pour votre implication, qui sera une condition indispensable à la qualité de nos réflexions communes.**

Patrick STROZDA  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENUT  
Président du Conseil Départemental  
d'Ille-et-Vilaine



### 1 Évaluer le PDALPD et le SAHI

La réalisation de l'état d'avancement de chacun des deux Plans visera à **analyser et à objectiver l'offre à l'attention des publics cibles et les enjeux d'accompagnement**. En ce sens, **l'évaluation des effets propres à chaque action du PDALPD et du SAHI** s'effectuera en croisant une analyse quantitative de « bilan » de chaque action à une évaluation qualitative dynamique.

**L'analyse de la gouvernance et du pilotage du PDALPD et du SAHI** constituera un des axes de l'évaluation. Il permettra d'identifier les difficultés de fonctionnement à prendre en compte afin d'inscrire les actions du futur PLALHPD dans un schéma organisationnel simple, clair et efficient.

### 2 Mettre à jour le diagnostic territorial à 360°

Le diagnostic territorial à 360° a vocation à établir **un état des lieux partagé des besoins et enjeux du territoire**, à travers trois approches complémentaires :

- L'identification des besoins mal ou non couverts (approche par types de publics) ;
- L'analyse des difficultés rencontrées par les professionnels dans le cadre de leurs actions respectives ;
- L'appréciation des coordinations et relations partenariales existantes.

Dans le cadre de la démarche, il s'agira d'**optimiser les potentialités du diagnostic territorial à 360°** réalisé en apportant différents compléments sur la vue globale des publics et des offres d'hébergement et de logement, sur l'analyse des parcours et sur l'accompagnement social et médico-social. Par ailleurs, un **regard qualitatif sera apporté sur les besoins des publics prioritaires des Plans et la construction de leur parcours**.

### 3 Élaborer un plan d'actions opérationnelles

La définition des **réponses prioritaires aux opportunités et points de vigilance** repérés précédemment se réalisera sur la base d'une **démarche partenariale et d'une réflexion concertée entre tous les acteurs**.

Ce dernier aura pour objectif la formalisation de fiches-actions et d'un schéma de gouvernance constituant **un cadre de référence unique de la politique en faveur du logement et de l'hébergement des publics défavorisés à l'échelle départementale**.

## Les « temps forts » de la démarche

**Juillet 2015 – Lancement du marché**

**Septembre/octobre 2015 – Prise de contact et entretiens du cabinet ENEIS Conseil**

**Novembre 2015 – Étude et validation du document-projet d'évaluation en Comité technique**

**Lundi 30 novembre 2015 – 1ère journée de concertation**

**Janvier 2016 – Validation de l'évaluation des Plans et du diagnostic territorial à 360° par le Comité responsable du Plan et validation des enjeux**

**Février 2016 – Définition des propositions d'orientations et d'actions**

**Mars 2016 – 2ème journée de concertation**

**Avril/juin 2016 – Étude et validation des orientations et du plan d'actions en Comité technique et Comité responsable du Plan**

## Le pilotage de la démarche

### **Le Comité technique : instance partenariale de suivi de la démarche**

Composé de représentants du Département, de la DDTM, de la DDCSPP, de la CAF, de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, Vitré Communauté et du SIAO, le Comité technique assure le suivi de la mission de manière étroite. Il est l'instance où l'ensemble des travaux réalisés durant la démarche est étudié et débattu avant leur présentation au Comité responsable du Plan.

### **Le Comité responsable du Plan : instance de validation**

Le Comité responsable du Plan est co-présidé par le Préfet et le président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Réuni à l'issue de chaque grande phase de la démarche, il est en charge de la supervision stratégique de la démarche, de la définition des orientations stratégiques et de la validation des propositions d'actions.

## Vos contacts



Préfet d'Ille-et-Vilaine



### **Vos référents au sein de l'État**

- DDTM 35 / Pôle Habitat-Logement
- DDCS-PP 35 / Service des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions

### **Vos référents au sein du Département**

- Direction Lutte contre les Exclusions / Service Offre d'Insertion
- Direction Aménagement / Service Aménagement Urbanisme et Habitat

Contact : [ddtm-sehcv-polhab@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-sehcv-polhab@ille-et-vilaine.gouv.fr)



### **L'équipe du cabinet ENEIS Conseil**

**Paul SARAÏS**, Directeur de mission  
[p.sarais@eneisconseil.com](mailto:p.sarais@eneisconseil.com) | 06.26.93.73.29

### **Cabinet ENEIS Conseil**

[www.eneisconseil.com](http://www.eneisconseil.com) | 01 42 85 20 53

